

Projet éducatif

Accueil Collectif de Mineurs
« Les Diablotins »



Date de mise à jour :

17/03/2023

Validé par le Conseil d'Administration du : 31 mars 2023

Familles Rurales
De Vervins
35, rue de Laurilla
57420 Vervins
Tél. : 03.87.52.73.67

Familles rurales
Vivre mieux !

Sommaire

1. **De l'état des lieux à la création d'un accueil collectif de mineurs.....**Erreur ! Signet non défini.
2. **Organisation de l'accueil**Erreurs ! Signet non défini.
 - a. *Caractéristiques générales.....* Erreurs ! Signet non défini.
 - b. *Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap* Erreurs ! Signet non défini.
3. **Orientations éducatives**Erreurs ! Signet non défini.
 - a. *Les objectifs éducatifs de l'accueil* Erreurs ! Signet non défini.
 - b. *La prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs* Erreurs ! Signet non défini.
4. **Conditions mises en place par l'organisateur pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil**Erreurs ! Signet non défini.
5. **Evaluation.....**Erreurs ! Signet non défini.
6. **Communication.....**Erreurs ! Signet non défini.

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur trois axes :

- La représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, en France métropolitaine et dans les outre-mer ;
- L'information, la prévention et l'éducation ;
- L'organisation et la gestion d'activités et de services.

L'association Familles Rurales de VERNY se donne comme finalité l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le développement de leur milieu de vie.

Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous, et de respect des différences, notamment en intégrant toutes les générations.

Son projet se fonde sur les valeurs de participation, de solidarité et de responsabilité.

Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, l'association Familles Rurales est une association laïque.

Préambule :

La rédaction du projet éducatif est le résultat de la réflexion des membres du Conseil d'Administration de l'Association sur les raisons de la mise en place des activités que propose l'association. Le projet éducatif a pour objectif de fixer les orientations générales, les orientations éducatives et la place des acteurs dans ces activités.

Le projet éducatif répond aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles (article R227-23et suivants, modifié par le décret 2002-885 du 3 mai 2002 et par le décret 2006-923 du 26 juillet 2006).

1. De l'état des lieux à la création d'un accueil collectif de mineurs

I Historique :

Crée en 1970, l'Association Familiale Sociale et Culturelle de Verny était à l'époque affiliée au mouvement Culture et Liberté. Jusque dans les années 90, l'association était de taille modeste. Elle organisait essentiellement des activités ponctuelles comme l'accueil de loisirs (centre aéré) d'été, les bourses aux vêtements ou les fêtes au village. Elle a également mis en place quelques activités permanentes comme les cours de natation pour les enfants de 6 à 10 ans et la bibliothèque créée en 1984.

En 1997, les responsables de l'association ont choisi de quitter le mouvement Culture et Liberté pour rejoindre le mouvement Familles Rurales .L'association s'est donc affiliée à la Fédération Familles Rurales de Moselle. Les activités se sont considérablement développées avec la création de l'accueil périscolaire en septembre 1999. L'accueil périscolaire a connu une année difficile avec une fréquentation bien inférieure aux prévisions. Lors de la deuxième année de fonctionnement, l'accueil périscolaire a pris véritablement de l'ampleur. Cette structure n'a alors cessé d'accueillir de plus en plus d'enfants. En 2009, une extension des locaux a permis de dédier un espace pour les moins de 6 ans. L'accueil périscolaire répond aujourd'hui à une véritable demande de la population vernoise. A ce titre, il fait partie des services publics indispensables et incontournables des communes périurbaines.

Depuis 1999, l'accueil de loisirs d'été a lui aussi pris de l'ampleur ; il se déroule sur quatre semaines en juillet et accueille 50 à 60 enfants par semaine. En 2005, l'association a mis en place les accueils de loisirs pendant les petites vacances (Toussaint, hiver, printemps) avec un accueil de 20 à 30 enfants.

En 2006, l'association a mis en place les mercredis récréatifs pour les enfants de 4 à 12 ans auxquels est proposée une multitude d'activités.

Depuis septembre 2010, les ados peuvent se rencontrer tous les mercredis de 14h-18h ou de 14h-20h30 accompagnés d'une animatrice : des après-midi à thèmes (jeux de société, découverte des environs...) et des soirées veillées autour d'un repas.

II Valeurs et objectifs généraux

Objectifs de l'association Familles Rurales de Verny

Dans un **esprit d'ouverture** à tous et de **rapprochement entre les générations**, l'*Association Familles Rurales de Verny* fait appel à la **participation**, la **solidarité** et la **responsabilité des familles** et souhaite jouer un rôle prépondérant dans la participation à la vie du village en partenariat notamment avec d'autres associations et la commune.

L'association poursuit **plusieurs objectifs** :

- **Accompagner les familles dans leurs préoccupations de la vie quotidienne,**
- **Aider** les parents à **concilier** leur vie familiale et professionnelle
- Contribuer à l'**enrichissement du lieu de vie** en fédérant une dynamique locale partenariale autour d'animations collectives
- Agir **contre toutes formes d'exclusion** : matérielle, morale, sociale, physique,...
- **Encourager l'expression et l'intérêt de chacun**
- Contribuer au bon **développement de l'enfant** : physique, moral, social et affectif.
- **Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et les solidarités** : soutenir l'initiative des personnes et des familles
- **Renforcer le lien social** : en s'adressant à tous les âges

III Les activités de loisirs proposées par l'association

A ce jour, l'association Familles Rurales de Verny compte 12 salariés permanents et un bon nombre d'activités permanentes :

- a. **Les cours de natation.** Ces cours sont donnés les mardis (hors vacances scolaires) par des maîtres-nageurs diplômés de 18h15 à 19h. Encadrée par des bénévoles, cette activité permet aux enfants de la commune et des communes voisines d'apprendre la natation, de développer leurs compétences physiques et de développer leur autonomie. Les enfants sont pris en charge à partir de 17h50 par C. Nicolas et le transport est assuré par la Mairie de Verny. Une cotisation annuelle est demandée aux familles.
- b. **La bibliothèque,** gérée par des bénévoles et supervisée par Chantal Bricout est ouverte le mercredi de 14h à 18h, le jeudi et le vendredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. Elle est gratuite pour les enfants.
- c. **Le scrabble** a lieu un lundi sur deux à 20h15 au centre Faber. Cet atelier est animé par des bénévoles pour des adultes qui, tout en faisant travailler leur cerveau, sont heureux de se retrouver pour un moment de détente.
- d. **L'art floral** est un atelier ponctuel avant un événement (Halloween, Noël, fête des mères...). Cet atelier est dirigée par une bénévole, Christiane Mallavergne, fleuriste à la retraite. L'activité fait suite à une demande afin de développer une compétence artistique. En stand bye
- e. **La marche** a démarré en automne 2012 grâce à l'initiative de Sylviane Martet, une bénévole de notre association. Les volontaires se retrouvent le dimanche à 9h30 et découvrent les circuits environnants.
- f. **Les bourses**, au nombre de 3 se répartissent ainsi : en septembre, les vêtements automne/hiver, en octobre, les jouets et la puériculture, en mars, les vêtements printemps/été. Nous n'organisons plus que la bourse aux jouets. Il y a trop de bourses aux vêtements.
- g. **La baby-gym** est une activité, animée par Florence Miller, diplômée d'état. 12 enfants âgés de 2 ans et demi à 5 ans se retrouvent chaque mercredi, dans la salle de jeux de l'école maternelle de 10h45 à 11h30.
- h. **Parole de parents**, Sylviane Martet organise des rencontres trimestriel avec les parents sur des thèmes comme : la place de l'enfant, la communication parents/enfants... Ces moments permettent aux participants de discuter des difficultés qu'ils rencontrent dans notre société actuellement et d'échanger sur leurs pédagogies.

Cette action a été prise par la directrice de Structure Sandrine Semmelbeck sur des temps d'échange avec les familles (2 par an)

2. Organisation de l'accueil

a. Caractéristiques générales

Nom de l'accueil	Les Diablotins
Âge des enfants concernés	<p>Accueil périscolaire de 3 ans (révolus) à 11 ans Petites vacances et l'été, 4 ans à 11 ans Action ados depuis 2019, tous les vendredis semaine paire de 18h 20h et 18h 22h en veillée. Petites et grandes vacances un accueil est proposé pour les 11 à 16 ans dans les locaux de l'école ou au centre Faber</p>
Capacité d'accueil	<p>99 places avec l'équipe d'animation dans les locaux de l'accueil périscolaire Environ 50 places en accueil de loisirs et environ 20 places pour les actions ados.</p>
Période de fonctionnement	Période scolaire, et une semaine à chaque vacances et 4 semaines en été.
Conditions d'inscription	Les enfants scolarisés sont accueillis de l'entrée à l'école jusqu'au CM2 qu'ils soient de la commune ou des communes voisines. Depuis 2018, nous accueillons les pré ados/ados.
Horaires d'ouverture	<p>Accueil périscolaire : Accueil échelonné le matin de 7h à 8h30 Le midi 12h à 13h45 Le soir de 16h15 à 19h (dernière heure en échelonnée) Accueil de loisirs : 8h 18h (première et dernière heures en échelonnées)</p> <p>Accueil mercredi : en journée complète 7h45 ou en matinée avec repas sans repas, après-midi...</p> <p>Les petites vacances les inscriptions sont à la journée ou à la semaine Les grandes vacances les inscriptions sont à la semaine.</p>
Déroulement des activités	✓ fixe <input type="checkbox"/> itinérant
Description des locaux	Les locaux ont bénéficié d'un accord de la commission de sécurité ainsi que d'une autorisation d'utilisation pour les accueils des enfants de moins de 6 ans de la part des services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Moselle.
Budget de l'accueil	Les dépenses sont constituées des charges de personnel, des charges locatives, de la restauration et des activités (matériels et prestataires). Les recettes sont constituées de la participation des familles, de subventions départementales et régionales, de la prestation de service de la CAF ainsi que d'une subvention communale. Le budget est établi chaque année en fonction des fréquentations prévisionnelles.
Politique tarifaire	Dans un esprit d'accessibilité à tous, notamment aux enfants issus de familles modestes, et de mixité sociale, l'association met en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille.
Recrutement du personnel	La directrice et la présidente organisent les recrutements
Encadrement des mineurs	<p>L'association respecte les taux d'encadrement en vigueur, à savoir :</p> <p>Accueil périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, - Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, <p>Accueil de loisirs (mercredis et vacances)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, - Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. <p>L'équipe d'animation est composée pour la moitié au moins de personnel</p>

	titulaire d'un diplôme de l'animation et pour 20% au plus de personnel stagiaire de l'un de ses diplômes.
Evaluation des stagiaires	Une grille d'évaluation est mise en place par la directrice et son adjointe.
Partenariats	la Mairie, Conseil régional, la CAF....
Comité de Pilotage	1 fois par an
Restauration	Vernois traiteur

Les objectifs des Accueils de Loisirs de Familles Rurales de Verny

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs. Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les normes et les valeurs de la maturité. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant, à favoriser l'autonomie, à développer son autonomie et acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant. Cela pourrait se résumer ainsi : "**Aide-moi à faire seul**". (Maria Montessori.)

a) Notion de coéducation

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de coéducation.

b) La vie de groupe

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

c) La place du jeu

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu. Individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

b. Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap

Une possibilité d'accueil est offerte aux enfants atteints de troubles de la santé ou présentant un handicap, sous réserve toutefois que l'accueil de l'enfant soit possible au sein d'une prise en charge collective.

Au moment de l'inscription, il est nécessaire que la famille signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres et le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui.

Il est essentiel que le dossier de l'enfant permette également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra également un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune doit être impliqué dans la démarche de mise en place le concernant suivant ses capacités.

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer, les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas). L'équipe d'encadrement doit veiller au respect du rythme de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités.

La confidentialité des informations contenues dans le dossier de l'enfant doit être respectée par tous.

3. Orientations éducatives

a. Les objectifs éducatifs de l'accueil

Accueillir des enfants de façon collective, en dehors du domicile familial, est un acte éducatif. Cet accueil permet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille.

L'association poursuit 3 valeurs éducatives qui sont formulées à partir des finalités, des valeurs, des choix liés à l'analyse des besoins du territoire :

Objectifs	Moyens
<i>Permettre à l'enfant de découvrir son environnement, le patrimoine local,</i>	Utilisation des infrastructures de la commune et des environs Partenariat avec les associations locales
<i>Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix</i>	Proposer un panel d'activités temps d'échange
<i>Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...)</i>	Des espaces en libres accès Les midis avec self-service et débarrasser son espace. Mobilier adapté et matériels pédagogiques.

b. La prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs

Les différents temps d'accueil

L'accueil périscolaire proposé par l'association de Verny joue un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail. Il facilite ainsi l'organisation des temps sociaux des familles vernoises.

L'accueil périscolaire est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs républicaines. Il est accessible à tous et répond aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier. L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial.

L'accueil du matin et l'accueil du soir, proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- l'accueil du matin permet à l'enfant de débuter sa journée autour d'activités calmes
- après le goûter, l'accueil du soir favorise des activités de détente.

A la pause méridienne, nous organisons deux services pour les primaires puis les enfants bénéficient d'un temps d'activité avant ou après un repas équilibré.

Pour les maternelles ils sont sur un service puis animation.

On accueille en moyenne 115 enfants de 3ans à 11 ans de 7 heures à 19 heures avec accueil échelonné.

Ainsi, l'accueil périscolaire propose aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils renconteront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie,
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Accueils de loisirs petites vacances

Les enfants de 4 à 12ans sont accueillis de 8h à 18h avec accueil échelonné jusqu'à 9h, au périscolaire. Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la semaine.

Accueils de loisirs grandes vacances

Les enfants de 4 à 12ans sont accueillis de 8h à 18h avec accueil échelonné jusqu'à 9h, au périscolaire. Cette fois les enfants sont inscrits à la semaine uniquement. Les places sont limitées à 50 par semaine.

Notre structure propose 4 semaines en juillet à partir de la fin de l'école.

L'accueil des ados

Le groupe des ados se réunit tous les vendredis semaine paire de 18h 20h dans les locaux du périscolaire. Ils ont entre 11 et 15 ans, avec un accès libre aux temps d'animation.

Durant les petites vacances, un accueil leur est proposé avec l'espace de l'école de Verny avec des thèmes et animations adaptés aux publics.

Pour l'été, nous organisons des accueils de loisirs et un séjour d'une semaine dans le département.

Les mineurs

Afin de respecter le rythme des enfants, les activités sont différencierées en fonction des âges. La flexibilité des horaires favorise une intégration en douceur.

Déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'accueil périscolaire respecte la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement. Celle-ci fixe les conditions d'encadrement pour l'accueil périscolaire à un animateur pour dix enfants de moins de six ans et un pour quatorze pour les plus de six ans et pour les accueils de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) à un animateur pour huit enfants de moins de six ans et un pour douze pour les plus de six ans.

Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant l'accueil périscolaire sont : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence. La réglementation impose un taux minimum de titulaires de qualification pour l'encadrement des enfants (80% à ce jour). Sept des huit animateurs du périscolaire de Verny sont titulaires d'une de ces qualifications

4. Conditions mises en place par l'organisateur pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil

L'association met à la disposition de l'équipe d'animation tous les moyens nécessaires (téléphone, internet) pour alerter les secours en cas d'évènements graves.

D'autre part, tout personnel prenant part à l'animation de l'accueil doit :

- ▶ Prévenir sans délai les secours et/ou médecin ainsi que le représentant de l'association en cas d'accident ou de maladie d'un enfant,
- ▶ Prévenir sans délai les autorités compétentes (police, gendarmerie, autorités de tutelles) ainsi que le représentant de l'association dans l'hypothèse d'un cas suspecté ou avéré d'enfant maltraité ou victime de sévices quel qu'en soit la nature.

Une vérification d'un extrait de casier judiciaire B3 du personnel est systématiquement effectuée à l'embauche, ainsi qu'une vérification de la non-inscription au fichier des cadres interdits.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'association désigne un responsable chargé de visiter *chaque semaine* l'accueil.

a) Les parents

Afin de s'assurer que les parents confient leurs enfants dans un esprit de tranquillité à l'équipe d'animations, plusieurs actions sont mises en place :

- Réunion d'accueil en début d'année scolaire afin de présenter le fonctionnement,
- Echanges en fin de journée avec les parents sur le déroulement de la journée de leurs enfants,
- Echange des moyens de communications à la disposition des parents pour obtenir des informations sur les conditions de déroulement des accueils, notamment en cas d'accueil avec hébergement.

b) Moyens humains, matériels et financiers

Moyens humains

L'accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs permanente en fonction de la fréquentation des enfants. La coordination de cette équipe est confiée à un responsable d'animation, qui sert de référent auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs. Ces responsables d'animation sont diplômés (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou bien titulaires d'un diplôme admis en équivalence. Une équipe volante (bénévoles) permet aussi de compenser les absences ou d'assurer un renfort dans l'accueil.

L'équipe est complétée par des animateurs saisonniers en été.

Moyens matériels

Afin d'accueillir les enfants, l'accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Il s'agit d'un bâtiment spécifique réservé à cet effet. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes. En effet, une partie est vraiment adaptée aux enfants de moins de 6 ans. L'espace mezzanine située au-dessus de la salle à manger des grands est interdite aux enfants de moins de 6 ans. L'association s'est chargée d'aménager une pièce spéciale « ado ».

A cela on ajoute une cuisine équipée (lave-vaisselle, frigo, etc), des sanitaires dans chaque partie du bâtiment (espaces filles/garçons séparés chez les « grands », un espace plus adaptés chez les « petits »).

Le mobilier également est adapté à la taille et à l'âge des enfants.

Les enfants peuvent s'épanouir également à l'extérieur (préau, terrasse, pelouse)

A proximité de l'accueil, les enfants peuvent profiter du city-stade et des jeux communaux.

Occasionnellement les animateurs et les enfants utilisent les locaux de l'école (atelier des ados pendant les vacances).

Moyens financiers

Les charges et produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires se répartissent de la sorte :

Charges : personnel, fournitures alimentaires, consommables pédagogiques, jeux et jouets, produits d'entretien.

Produits : participation des familles, diverses aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'association, subventions.

La communauté de commune du sud messin supporte environ 35% du prix de revient de cette activité.

c) Autres modalités d'organisation

Comité de pilotage : L'association Familles rurales est le gestionnaire

Un **contrat enfance jeunesse** a été établi en partenariat avec la **commune de Verny** et la **Caisse d'Allocations Familiales**.

Un comité de pilotage se regroupe 1 fois par an. Celui-ci réunit : les représentants de la commune (maires et adjoints), des représentants de la CAF, des membres de l'association, le personnel et des parents. Ce comité donne les grandes orientations de l'accueil (prix, animations) ainsi que les besoins techniques et matériels.

5. Evaluation

L'évaluation régulière du projet éducatif permet de vérifier son adéquation au besoin du territoire et de contrôler l'atteinte des objectifs.

Plusieurs personnes peuvent être consultées pour réaliser cette évaluation :

- Les bénévoles de l'association, pour améliorer leurs conseils à l'équipe pédagogique et faire évoluer l'accueil,
- L'équipe pédagogique, pour ajuster son action et concevoir des démarches adaptées,
- Les familles, pour faire valoir leur satisfaction et leurs attentes,
- Les partenaires, pour leur implication et leur soutien dans la mise en place de l'accueil.

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

- ▶ *Objectif : Permettre à l'enfant de découvrir son environnement, le patrimoine local,*
 - *Critère : organisation de sorties.*
 - *Indicateur : nombre de sorties dans la commune et visites du patrimoine local.*
- ▶ *Objectif : Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix*
 - *Critère : choisir ou proposer une activité*
 - *Indicateur : nombre d'activités non imposées.*

Objectif : Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...)

- *Critère : participe aux différentes tâches quotidiennes*
 - *Indicateur : nombre d'enfants qui se débrouille seul aux toilettes*
 - *Indicateur : nombre d'enfants qui débarrasse la table*

6. Communication

Le présent projet éducatif est communiqué :

- ▶ A l'équipe d'animation :
Il appartient au directeur et aux animateurs de s'approprier les objectifs éducatifs et de concevoir un programme d'animation, à travers un projet pédagogique rédigé en équipe.
- ▶ Aux parents ou aux représentants légaux des mineurs :
Le projet éducatif fondant l'action de l'accueil collectif de mineurs, il est indispensable que les parents ou les représentants légaux des mineurs aient connaissance des objectifs que poursuit l'association. Une attestation de lecture leur est demandée.
- ▶ Aux partenaires de l'association.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Josseline JESUPRET Catherine NICOLAS Edith LALLEMENT Christiane MALLAVERGNE

Maryline GRESSSET Sylviane MARTET Angélique TOUTAIN Marie France LEGAYE

Chantal BRICOUT Angèle CHRIST